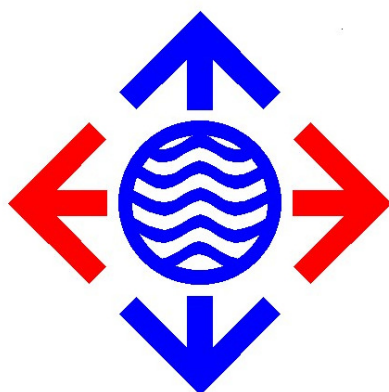


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012



Partenaires

Alpiq AG Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten	50 %
EDF SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e	50 %

Organes de la société

Conseil d'administration

Jörg Aeberhard, président, Olten (CH),
chef de l'unité production hydraulique,
Groupe Alpiq

Daniel Pepin, vice-président, Paris (F),
directeur délégué, direction production ingénierie hydraulique,
EDF SA

Jon Bisaz, Nussbaumen bei Baden (CH),
chef énergie, télécommunications et installations électriques,
Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),
directeur, direction des services partagés, centre de services
partagés-comptabilité,
EDF SA

Patrick Mariller, Saint-Saphorin-sur-Morges (CH),
CFO, membre de la direction,
Groupe Alpiq

Michel Vogien, Grenoble (F),
directeur de l'unité production Alpes,
EDF SA

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.*

*Commissaires
gouvernementaux*

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice (CH),
a. conseiller d'État de la République et Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire

Olivier Dumas, Martigny (CH),
directeur d'Electricité d'Emosson SA

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Olivier Dumas, directeur
Alain Sauthier, chef d'exploitation
Markus Howald, responsable administratif
Bruno Boulicaut, délégué technique
Alexandre Oberholzer, gestionnaire administratif (jusqu'au
30.09.2012)
Florian Widmer, gestionnaire administratif (depuis le 1.10.2012)

Unités d'énergie

1 kWh	= 1 kilowattheure		= 3'600 kilojoules [kJ]
1 MWh	= 1 mégawattheure	= 1'000 kWh	= 3'600'000 kilojoules [kJ]
1 GWh	= 1 gigawattheure	= 1 million de kWh	= 3.6 térajoules [TJ]
1 TWh	= 1 térawattheure	= 1 milliard de kWh	= 3'600 térajoules [TJ]

Unités de puissance

1 kW	= 1 kilowatt	= 1'000 Watts [W]	= 1.36 cheval-vapeur [ch]
1 MW	= 1 mégawatt	= 1'000 kilowatts	= 1'360 chevaux-vapeur [ch]

Unité de tension

1 kV	= 1 kilovolt	= 1'000 Volts [V]
------	--------------	-------------------

L'exercice 2012 en bref

Exploitation

Exercice		2011	2012
Apports totaux captés	hm ³	314.7	362.9
Production totale	GWh	817.6	697.4
Energie de restitution aux usines de l'Arve *)	GWh	34.4	34.4
Energie à disposition des partenaires	GWh	783.2	663.0
<i>dont production ER certifiée renouvelable **)</i>	<i>GWh</i>	<i>670.0</i>	<i>561.6</i>
Situation au		31.12.2011	31.12.2012
Remplissage des retenues			
Retenue d'Emosson	%	29.3	51.9
Retenue de Vieux-Emosson	%	1.0	0.6
Avoirs des partenaires	GWh	128.8	273.3

1 hm³ = 1 million de m³
 1 GWh = 1 million de kWh

*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1^{er} juin 2009. Au préalable une indemnisation financière était convenue.

**) La valeur pour l'année 2012 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

Finances

Exercice		2011	2012
Frais annuels à charge des partenaires	MCHF	35.1	36.1
Situation au		31.12.2011	31.12.2012
Actif immobilisé	MCHF	402.2	406.5
Actif circulant	MCHF	13.7	5.7
Capital-actions	MCHF	140.0	140.0
Fonds étrangers à long-terme	MCHF	259.0	244.0
Fonds étrangers à court-terme	MCHF	46.9	28.2

1 MCHF = 1 million de francs

Rapport du conseil d'administration

à la 58^e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2013

Généralités

L'exercice 2012 est le 35^e après la clôture du compte de construction.

Cette année est marquée par la première vidange complète du lac d'Emosson. De nombreux travaux de maintenance qui, pour la majorité étaient une première, ont été conduits, non sans difficulté, mais avec réussite en termes de délai, coûts et sécurité.

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable. Deux fermetures intempestives de la vanne de tête de l'aménagement liées aux défauts de jeunesse du contrôle commande réhabilité ont rendu indisponibles les centrales d'Emosson et des CFF.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs à la moyenne décennale. La production reste toutefois inférieure à la moyenne en raison de la vidange de la retenue pendant près de trois mois qui n'a pas permis le captage des eaux.

Cette situation de faible production est atténuée par le turbinage de fin d'année 2012 dû à la contrainte de Nant de Drance qui entend poursuivre en 2013 ses travaux à cote basse.

Le conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

Avec 362.9 hm³ captés durant l'année 2012, les apports sont de 4,6% supérieurs à la moyenne décennale. C'est sur le deuxième semestre que les apports furent importants puisque ceux du premier étaient conformes à la moyenne décennale, malgré les pertes subies durant la vidange de la retenue. Ce bon résultat s'explique par les précipitations conséquentes du mois de juillet, mais surtout par les températures supérieures à la moyenne pluriannuelle durant la période estivale et qui se sont prolongées aux mois d'octobre et de novembre.

L'énergie de pompage est supérieure de plus de 12% à la moyenne décennale. Cet écart s'explique principalement par la contrainte de cote du lac de 1928.2 m s.m. requise pour la mise en place par flottaison de la deuxième prise d'eau de Nant de Drance. Le taux de remplissage de la rete-

nue est monté à 99.2% pour atteindre la cote maximale de 1929.55 m s.m. le 10 octobre.

La production totale de l'aménagement est, avec 697.4 GWh, inférieure de près de 15% à celle de l'exercice précédent (817.6 GWh) et inférieure de plus de 13% à la moyenne pluriannuelle. Cette faible production est principalement due à l'indisponibilité de l'aménagement pour la vidange du lac, mais également à l'abaissement extrêmement rapide du plan d'eau effectué au 4^e trimestre 2011, qui a entraîné une anticipation de production de 2012 sur 2011. La forte production au cours du 4^e trimestre atténue la faiblesse du début d'année. Ceci s'explique par un fort déstockage de la retenue commencé fin 2012 pour satisfaire l'objectif de cote du lac de 1810 m s.m au 1^{er} mars 2013 pour le bétonnage de la deuxième prise d'eau de Nant de Drance.

La performance des installations peut être qualifiée de bonne eu égard aux conditions d'exploitation exceptionnelles liées à la vidange. Le strict respect du planning de V12 a permis de contenir le taux d'indisponibilité global à 67.64%. Les incidents consécutifs aux travaux furent peu nombreux, traduisant des requalifications

matérielles pertinentes. Ainsi, le taux d'indisponibilité sur avarie est stable à 0.04% et le taux de réponse à la sollicitation est conforme à l'objectif fixé de 99%. Les nombreux travaux réalisés pendant V12 contribuent à la pérennité et au maintien du patrimoine.

Etudes et travaux

La vidange complète du barrage d'Emosson s'est déroulée comme prévu entre le 18 février et le 20 mai. Les teneurs de matière en suspension dans l'eau n'ont atteint que le dixième des valeurs limites autorisées, et aucune mortalité de poisson n'a été constatée par le garde-pêche durant toute l'opération.

La révision des vannes de tête d'Emosson a été difficile, ce qui a quelque peu retardé la fermeture de la vidange de fond. Les travaux suivants ont été réalisés en parallèle : inspection du parement amont, révision des grilles de la prise d'eau, révision des vannes de fond, peinture des blindages amont des vannes, remplacement complet de la commande hydraulique des vannes de tête et des automatismes de sécurité. Le 18 mai les eaux des collecteurs Est et Sud pouvaient à nouveau être stockées dans le barrage conformément au planning.

A Corbes, la vanne de tête a été complètement révisée, les bétons de la cheminée d'équilibre assainis, et la conduite forcée hydro-décapée et repeinte sur la partie inclinée du puits.

Dans le puits de Belleplace, les travaux de confortement du puits se sont terminés par la pose des derniers tirants.

A Vallorcine : multiples travaux sur les robinets sphériques et leur commande hydrau-

lique, reconstruction de l'alternateur du G3 et passage à 80 MVA, remplacement des paliers turbine du G1 et G3, rénovation du contrôle commande des auxiliaires de Vallorcine, mise en place d'un automate de sécurité de l'aménagement, livraison d'une nouvelle roue Pelton forgée en cours de réception, maintenance des appareillages du poste HT. Les patins de la pivoterie du groupe n°2 ont par ailleurs été remplacés suite à incident.

Les opérations suivantes ont été effectuées :

aux Esserts, intervention externe pour réparation du revêtement du bassin.

à Ravoire, assainissement de la galerie sur près de 1 km. Révision de la vanne de tête du puits. Réfection complète de la peinture de la conduite forcée.

à La Bâtiaz, rénovation du bâtiment de la salle des machines et réfection complète du bassin et du canal de fuite permettant à nouveau le transit de plus de 35 m³/s.

Enfin à Emaney, une pré-étude a été menée afin de capter les eaux en gravitaire et s'affranchir des problèmes liés à la station de pompage de Triège.

Environnement politique et juridique

L'environnement économique tendu pour le secteur électrique en Europe s'est confirmé en 2012. La conjonction de nombreux facteurs défavorables, tels que les surcapacités de production, la faiblesse de l'Euro, la stagnation de la consommation, la crise de la dette européenne, de même que les récentes décisions politiques en matière

énergétique, notamment la sortie du nucléaire décidée en Allemagne et en Suisse ou le subventionnement massif des nouvelles énergies renouvelables, ont pesé lourdement sur le marché et les prix de l'électricité. Malgré la vague de froid de février 2012, qui a favorisé les prix du premier trimestre 2012, les prix du marché se sont

globalement maintenus à un niveau bas, inférieur à celui de 2011.

Pour mémoire, suite à l'accident de Fukushima du 11 mars 2011, le Conseil fédéral a adopté la décision de principe de sortir progressivement du nucléaire. A cet égard, il s'avère indispensable de réévaluer l'approvisionnement énergétique de la Suisse par l'établissement d'une nouvelle stratégie à l'horizon 2050. Ainsi, un premier paquet de mesures a été mis en consultation du 28 septembre 2012 au 31 janvier 2013, qui requiert la révision totale de la Loi sur l'énergie (LEne), ainsi que la modification de 9 autres lois. S'agissant du secteur hydraulique, les objectifs visent à augmenter la production annuelle de l'ordre de + 2 TWh d'ici 2035, respectivement de + 3 TWh d'ici 2050 (38.6 TWh au total).

Afin de se conformer à l'ordonnance sur l'approvisionnement en l'électricité du 14 mars 2008 (RS 734.71 - OApEI), « *les départs avant le transformateur assurant la liaison avec un autre niveau de réseau ou avec une centrale électrique* » sont considérés comme des composants du réseau de transport à partir du 1^{er} janvier 2010. Dès lors, les éléments précités sur sol suisse ont été vendus en 21 novembre 2008, dans un premier temps, à Alpiq Netz AG Gösigen. Initialement prévu au 3 juillet 2012, le trans-

fert à Swissgrid a finalement effectué été le 3 janvier 2013.

Lors de sa séance du 17 octobre 2012, le Conseil fédéral a approuvé la révision totale de l'Ordonnance sur les ouvrages d'accumulation. La nouvelle Loi sur les ouvrages d'accumulation et l'Ordonnance révisée sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le concept de surveillance reste inchangé, les exploitants doivent désormais s'acquitter d'une taxe de surveillance en fonction du volume du bassin de retenue, et les dispositions portant sur la responsabilité civile sont renforcées.

A fin avril 2008, la Commission d'impôts des personnes morales du canton du Valais a communiqué sa décision de remplacer dès 2006 la méthode du dividende garanti par celle du prix du marché aux sociétés de partenaires valaisannes. Les modalités d'imposition ont été négociées entre les représentants des sociétés propriétaires, regroupées au sein de Swisselectric (Alpiq-Axpo-BKW) et des autorités fiscales valaisannes. Un accord a été conclu au début 2010 portant sur l'imposition définitive des bénéfices des années 2006 à 2008. Il n'y a actuellement pas d'accord sur l'imposition des années 2009 et suivantes.

Vue d'ensemble financière

Les frais annuels à charge des partenaires s'élèvent à MCHF 36.1, montant supérieur de MCHF 1.0 à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont supérieures de MCHF 1.1 par rapport à celles enregistrées au cours de l'année précédente.

Ce sont principalement les travaux additionnels effectués durant la période de vidange de la retenue d'Emosson, ainsi que les charges de redevances hydrauliques à l'origine de cette différence.

La position « charges hors période et hors exploitation » enregistre un correctif de l'exercice d'écart de change pour un montant de MCHF 0.76.

En Suisse, la méthode d'imposition du bénéfice des sociétés de partenaires n'est actuellement pas définie.

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Organisation

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 8 juin 2012 à Martigny, les points statutaires ont été traités.

M. Michael Wider, membre du conseil d'administration depuis 2009 s'est retiré dudit conseil lors de l'assemblée générale ordinaire 2012.

Le partenaire Alpiq a désigné M. Patrick Mariller, CFO du Groupe Alpiq pour le remplacer en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle pour l'exercice 2012.

Lors de la réunion constitutive faisant suite à l'assemblée générale susnommée, le conseil d'administration a désigné M. Jörg Aeberhard président, M. Daniel Pepin vice-président, M. Olivier Dumas secrétaire de la société et M. Alexandre Oberholzer rédacteur des procès-verbaux du conseil d'administration.

En date du 26 octobre 2012, le conseil d'administrateur a nommé M. Florian Widmer nouveau rédacteur des procès-verbaux du conseil d'administration, en remplacement de M. Alexandre Oberholzer, démissionnaire.

Compte de résultat

	Note	2011 CHF	2012 CHF
Frais annuels à charge des partenaires	1	35'084'348	36'078'180
Autres produits d'exploitation	2	1'716'864	1'366'187
Produits d'exploitation		36'801'212	37'444'367
Matériel et prestations de tiers		-7'403'905	-8'007'591
Amortissements	9	-12'119'350	-12'347'452
Autres charges d'exploitation		-1'053'371	-1'245'199
Redevances	3	-4'488'817	-4'845'947
Restitutions aux usines existantes	4	-211'400	-130'000
Impôts sur le capital et divers	5	-2'500'149	-2'323'319
Charges d'exploitation		-27'776'992	-28'899'508
Résultat d'exploitation		9'024'220	8'544'859
Produits financiers	6	295'897	110'379
Charges financières	7	-8'003'085	-7'880'718
Résultat ordinaire		1'317'032	774'520
Produits hors période et hors exploitation	8	40'426	32'552
Charges hors période et hors exploitation	8	-31'458	-807'072
Bénéfice avant impôts		1'326'000	0
Impôts sur le bénéfice	5	-1'326'000	0
Bénéfice de l'exercice		-	-

Bilan

Actif	Note	31.12.2011	31.12.2012
		CHF	CHF
Installations d'exploitation		382'616'169	388'932'637
Ouvrages en construction		13'833'654	11'990'542
Terrains et immeubles non concédés		5'432'206	5'310'536
Outils, véhicules, mobilier, projets et études		358'249	292'133
Actif immobilisé	9	402'240'278	406'525'848
Créances pour livraisons et prestations de services	10	307'974	46'303
Autres créances	11	1'480'137	131'791
Comptes de régularisation d'actif	12	2'141'941	2'286'930
Liquidités		9'781'721	3'242'785
Actif circulant		13'711'773	5'707'809
Total de l'actif		415'952'051	412'233'657
Passif	Note	31.12.2011	31.12.2012
		CHF	CHF
Capital-actions		140'000'000	140'000'000
Fonds propres	13	140'000'000	140'000'000
Emprunts par obligations	14	130'000'000	130'000'000
Emprunts passifs	15	129'000'000	114'000'000
Fonds étrangers à long terme		259'000'000	244'000'000
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	16	1'316'481	801'491
Dettes financières à court terme	17	0	15'000'000
Autres dettes à court terme	18	723'053	612'741
Comptes de régularisation de passif	19	14'912'517	11'819'425
Fonds étrangers à court terme		16'952'051	28'233'657
Total du passif		415'952'051	412'233'657

Tableau de financement

Mouvements financiers	2011	2012
	CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements	12'119'350	12'347'452
Autres postes sans influence sur les liquidités	344'605	344'000
Cashflow	12'463'955	12'691'452
Variation créances pour livraisons et prestations de services	-145'521	261'671
Variation autres créances et comptes de régularisation actifs	2'080'428	859'357
Variation dettes résultant d'achats et de prestations de services	-1'936'651	-514'990
Variation autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	1'972'736	-3'203'404
Mouvement financier provenant de l'exploitation	14'434'947	10'094'086
Investissements en immobilisations corporelles	-9'177'984	-16'633'022
Mouvement financier provenant des investissements	-9'177'984	-16'633'022
Augmentation d'engagements financiers	30'000'000	0
Diminution d'engagements financiers	-30'000'000	0
Mouvement financier provenant des opérations financières	0	0
Variation des liquidités	5'256'963	-6'538'936
Justification		
Solde initial des liquidités et titres	4'524'758	9'781'721
Solde final des liquidités et titres	9'781'721	3'242'785
Variation des liquidités	5'256'963	-6'538'936

Tableau des fonds propres

CHF	Capital- actions	Réserve générale	Résultat conventionnel	Totaux fonds propres
Effectif au 31.12.2010	140'000'000	-	-	140'000'000
Bénéfice de l'exercice 2011	-	-	-	-
Effectif au 31.12.2011	140'000'000	-	-	140'000'000
Bénéfice de l'exercice 2012	-	-	-	-
Effectif au 31.12.2012	140'000'000	-	-	140'000'000

Annexe

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur les sociétés anonymes et selon les normes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus. Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art. 663b du CO.

Ces états financiers annuels présentés selon les règles Swiss GAAP RPC correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique et technique estimées ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les pages suivantes :

- retenues d'accumulation, galeries d'amenée	80 ans
- installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
- installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
- terrains (non concédés)	en cas de perte de valeur
- bâtiments	50 - 80 ans
- installations de mesure, véhicules	5 - 10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

Dépréciation d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Actif circulant

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités et titres comprennent les soldes en caisse ainsi que les avoirs bancaires et en compte de chèques postaux. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Opérations hors bilan

Instruments financiers

Electricité d'Emosson SA est exposée à des risques liés au taux d'intérêts. En cas de besoin, ces risques sont couverts par des opérations sur produits dérivés. Celles-ci sont effectuées conformément aux normes sur la politique de couverture en vigueur. Les profits et pertes sur les opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les opérations de base.

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est toujours publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société,
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire,
- les autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 13 sont considérées comme des actionnaires.

1 Frais annuels à charge des partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel.

2 Autres produits d'exploitation

	2011	2012
Services système	660'598	-
Recettes diverses d'exploitation	1'056'266	1'366'187
Total	1'716'864	1'366'187

Les revenus des services système (revenus pour le maintien de la tension sur le réseau haute tension) sont directement rétribués aux actionnaires et n'entrent plus dans les comptes des sociétés de production.

3 Redevances

	2011	2012
Redevances hydrauliques	4'488'817	4'845'947
Total	4'488'817	4'845'947

Les redevances en Suisse se composent de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques en faveur du canton du Valais et des droits d'eau en faveur du canton et des communes concédantes, ainsi que des fournitures d'énergie gratuite et à prix réduit en faveur des communes concédantes.

Les redevances en France se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

4 Restitutions aux usines existantes

Il s'agit de la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Emosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement.

En juin 2010 cette disposition financière a été mutée en quantité équivalente d'énergie physique à livrer.

5 Impôts, taxes

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital, le revenu et sur les biens-fonds en Valais.

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base d'une réévaluation du prix de cession de l'énergie aux actionnaires partenaires.

Compte tenu de la faible production en raison de l'arrêt complet de l'aménagement de la mi-février au 20 mai 2012 ainsi qu'une dégradation des prix de l'énergie sur les marchés, aucun impôt sur le bénéfice n'a été calculé pour l'exercice 2012. Pour l'exercice antérieur, cette méthode avait dégagé un bénéfice théorique.

Les impôts français comprennent l'impôt sur les sociétés, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la cotisation foncière des entreprises. A relever néanmoins une diminution des impôts sur le capital (incidence du plafonnement 2011 de la CFE).

	2011	2012
Impôts sur le capital et divers	2'500'149	2'323'319
Impôts sur le bénéfice	1'326'000	-
Total	3'826'149	2'323'319

6 Produits financiers (CHF)

	2011	2012
Intérêts actifs	15'694	3'184
Autres produits financiers	280'203	107'195
Total	295'897	110'379

7 Charges financières (CHF)

Les intérêts contiennent les intérêts payés pour les emprunts courants et pour les emprunts remboursés entre-temps.

	2011	2012
Intérêts sur emprunt par obligation	2'925'000	2'925'000
Intérêts sur emprunts passifs	4'465'000	4'095'500
Amortissement frais de financement	344'605	344'000
Autres charges financières	268'480	516'218
Total	8'003'085	7'880'718

8 Produits et charges hors période et hors exploitation

Ces postes englobent les produits et les charges des immeubles et terrains non-concédés, ainsi que les produits et charges concernant les exercices antérieurs.

Produits hors période et hors exploitation

	2011	2012
Habitations	39'443	32'552
Produits divers hors période et hors exploitation	983	-
Total	40'426	32'552

Charges hors période et hors exploitation

	2011	2012
Habitations	31'458	46'941
Charges diverses hors période et hors exploitation	-	760'131
Total	31'458	807'072

Les charges diverses hors période et hors exploitation correspondent à la régularisation des différences de conversion EUR/CHF sur les activités d'«Emosson en France» lors du bouclage au 31.12.2011. Lors du précédent bouclage, les activités sur territoire français ont été converties en CHF à un taux moyen en lieu et place d'être convertie en CHF au moment de la transaction. Ce traitement a entraîné des écarts de change au bilan qui ont été régularisés sur l'exercice 2012. Il devrait être retraité rétroactivement sur l'exercice 2011 selon le ch. 30 du cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC. Cependant, cette opération n'aurait aucune influence sur le résultat 2011 en raison des conventions actionnaires d'Electricité Emosson SA qui stipulent que l'ensemble des charges soient refacturées aux partenaires durant le même exercice. Ainsi cette charge a été comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice 2012 afin que les valeurs au bilan correspondent à leur juste valeur au 31 décembre 2012.

9 Actif immobilisé (CHF)

	Installations d'exploitation	Ouvrages en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outils, véhicules, mobiliers, projets et études	Total
CHF					
Coûts de construction 31.12.2010	769'116'211	4'655'670	6'674'934	1'131'362	781'578'177
Investissements	-	9'177'984	-	-	9'177'984
Sorties	-	-	-	-	-
Reports	-6'137'091	-	5'634'932	502'159	-
Coûts de construction 31.12.2011	762'979'120	13'833'654	12'309'866	1'633'521	790'756'161
Amortissements cumulés 31.12.2010	371'328'952	-	4'478'813	588'768	376'396'533
Amortissements	11'815'369	-	167'433	136'548	12'119'350
Sorties	-	-	-	-	-
Reports	-2'781'370	-	2'231'414	549'956	-
Amortissements cumulés 31.12.2011	380'362'951	-	6'877'660	1'275'272	388'515'883
Valeur au bilan 31.12.2010	397'787'259	4'655'670	2'196'121	542'594	405'181'644
Valeur au bilan 31.12.2011	382'616'169	13'833'654	5'432'206	358'249	402'240'278
Coûts de construction 31.12.2011	762'979'120	13'833'654	12'309'866	1'633'521	790'756'161
Investissements	11'788'448	4'869'436	-	15'830	16'673'714
Sorties	-1'124'361	-	-	-40'692	-1'165'053
Reports	6'530'435	-6'712'548	120'082	62'031	-
Coûts de construction 31.12.2012	780'173'642	11'990'542	12'429'948	1'670'690	806'264'822
Amortissements cumulés 31.12.2011	380'362'951	-	6'877'660	1'275'272	388'515'883
Amortissements	12'002'415	-	241'752	103'285	12'347'452
Sorties	-1'124'361	-	-	-	-1'124'361
Amortissements cumulés 31.12.2012	391'241'005	-	7'119'412	1'378'557	399'738'974
Valeur au bilan 31.12.2011	382'616'169	13'833'654	5'432'206	358'249	402'240'278
Valeur au bilan 31.12.2012	388'932'637	11'990'542	5'310'536	292'133	406'525'848

Durant l'exercice 2012, la gestion des immobilisations a été introduite dans SAP par composant et durée de vie. A des fins de comparaison, les chiffres 2010 et 2011 ont été retraités en conséquence sans incidence sur les résultats.

CHF	31.12.2011	31.12.2012
Valeurs d'assurance incendie des installations et bâtiments	221'637'000	221'637'000

Détails des coûts de construction des installations d'exploitation (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
Galeries	221'566'898	222'043'930
Barrage	303'837'783	306'816'283
Conduite forcée	49'553'022	55'707'676
Prise d'eau	20'322'168	21'354'874
Usine	122'098'512	126'705'444
Installations de transport	30'083'440	32'259'401
Autres	15'517'297	15'286'034
Total	762'979'120	780'173'642

10 Créances pour livraisons et prestations de services (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
Parties liées de la société	17'336	25'126
Tiers	290'638	21'177
Total	307'974	46'303

11 Autres créances (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
Impôt anticipé	2	3
Autres créances tiers	1'480'135	131'788
Total	1'480'137	131'791

12 Comptes de régularisation actifs (CHF)

Les comptes de régularisation comprennent aussi les frais de financement, qui sont amortis par les comptes de charge financière sur la durée minimale des emprunts (voir également la note 7).

	31.12.2011	31.12.2012
Frais de financement	1'983'720	1'639'720
Impôts années 2006 et 2008	129'221	-
Impôts années 2011 et 2012	-	647'210
Compte de régularisation	29'000	-
Total	2'141'941	2'286'930

13 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives de CHF 50'000 chacune, entièrement libéré. Il est détenu par :

Alpiq AG, Olten (CH)	50.0%
EDF SA, Paris (F)	50.0%

Les actionnaires et leurs participations sont inchangés par rapport à l'année précédente.

14 Emprunt par obligation (CHF)

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2011	31.12.2012
UBS AG, Zürich	2005 - 2017	26.10.2017	2.25%	130'000'000	130'000'000
Total				130'000'000	130'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 2.25% 2.25%

15 Emprunts passifs (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
Durée résiduelle entre 1 et 5 ans	62'000'000	89'000'000
Durée résiduelle supérieure à 5 ans	67'000'000	25'000'000
Total	129'000'000	114'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.23% 3.16%

Les emprunts passifs comprennent les bons de caisse suivants :

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2011	31.12.2012
Alpiq Holding Ltd, Olten	2011 - 2015	31.12.2015	4.500%	47'000'000	0
Alpiq Holding Ltd, Olten	2011 - 2015	31.12.2015	3.750%	0	47'000'000
Bâloise Schweiz AG, Basel	2006 - 2021	15.03.2021	2.530%	25'000'000	25'000'000
Bank Vontobel AG, Zürich	2006 - 2016	01.11.2016	2.875%	42'000'000	42'000'000
Caisse de pension Migros, ZH	2003 - 2013	18.12.2013	3.400%	15'000'000	0
Total				129'000'000	114'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.23% 3.16%

Les emprunts passifs ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont portés au bilan dans le poste «Dettes financières à court terme» (voir également la note 17).

16 Dettes résultant d'achats et de prestations de services (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
Parties liées de la société	4'710	-
Tiers	1'311'771	801'491
Total	1'316'481	801'491

17 Dettes financières à court terme (CHF)

Les dettes financières à court terme comprennent les bons de caisse suivants :

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2011	31.12.2012
Caisse de pension Migros, ZH	2003-2013	18.12.2013	3.400%	0	15'000'000
Total				0	15'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 0.00% 3.40%

18 Autres dettes à court terme (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
AFC - TVA suisse	723'053	612'741
Total	723'053	612'741

19 Comptes de régularisation passifs (CHF)

	31.12.2011	31.12.2012
Intérêts sur emprunts et prêts	1'235'625	1'235'625
Redevances	4'764'011	5'951'091
Impôts années 2007 et 2011	515'425	-
Impôts années 2009 et 2010	1'731'092	1'494'991
Diverses charges d'exploitation	6'666'364	3'137'718
Total	14'912'517	11'819'425

20 Instruments financiers dérivés (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucune opération n'était ouverte.

21 Transactions avec des parties liées de la société (CHF)

<i>Prestations reçues</i>	31.12.2011	31.12.2012
Mise à disposition de personnel	4'051'903	4'083'448
Livraisons et prestations diverses	943'111	1'205'160
Intérêts pour financement à long terme	1'811'250	1'762'500
Total livraisons et prestations de services de parties liées	6'806'264	7'051'108
<i>Prestations fournies</i>	31.12.2011	31.12.2012
Fournitures d'énergie contre remboursement des frais annuels	35'084'348	36'078'180
Livraisons et prestations diverses	108'543	52'819
Total livraisons et prestations de services pour parties liées	35'192'891	36'130'999

22 Evaluation des risques selon CO art. 663b

Le Conseil d'administration a mandaté la direction pour effectuer une évaluation des risques. Le règlement d'organisation a été adapté en ce sens. Les principes de gestion de risques ont été définis dans un concept qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2010. Ce concept définit les principes de recueil systématique des risques, de l'évaluation des risques et des priorités, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le recensement systématique des risques et l'analyse des priorités ont donné lieu à l'établissement d'une matrice (cartographie) de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés ont été examinées et adoptées. Le rapport périodique sur la gestion de risques au Conseil d'administration a été adapté et vérifié. D'éventuels incidents sont immédiatement signalés.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

23 Engagements conditionnels (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucun engagement n'existait.

24 Indications supplémentaires

Après la date de clôture du 31 décembre 2012, aucun élément particulier n'est survenu qui nécessiterait une mention complémentaire. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 25 mars 2013, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Il n'existe pas d'autres indications obligatoires au sens de l'art. 663b du CO ou des Swiss GAAP RPC.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

J. Aeberhard

Martigny, le 25 mars 2013

A l'Assemblée générale
d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 25 mars 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe (pages 10 à 21) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels

dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.


Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre-Alain Coquoz
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)



Nicolas Emery
Expert-réviser agréé